



Procès-Verbal

Commission Régionale Arbitrage

Réunion du 17 Février 2020

Président : Jean-Marc SALZA jmsalza@laurafoot.fff.fr
Secrétaire : Nathalie PONCEPT

ATTENTION AUX DEPLACEMENTS

La CRA rappelle aux officiels que la circulation sera très difficile dans la région tous les samedis du 08 février au 08 mars 2020 en raison des différentes zones de vacances scolaires et leur demande de prendre toutes les précautions afin d'arriver dans les délais normaux aux rencontres.

DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	☎ 06 81 38 49 26 - Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	☎ 07 89 61 94 46 - Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohammed	Dési ER R1 R2	☎ 06 79 86 22 79 - Mail : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL1 JAL2	☎ 06 70 88 95 11 - Mail : vincent.calmard@orange.fr
DA CRUZ Manuel	Futsal	☎ 06 63 53 73 88 - Mail : dacruzmanu@gmail.com
DEPIT Grégory	Représentant arbitres CL Discipline	☎ 06 02 10 88 76 - Mail : gdepit@hotmail.fr
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2 Cand JAL	☎ 06 76 54 91 25 - Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 CandR3 Discipline	☎ 06 03 12 80 36 - Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	☎ 06 81 57 35 99 - Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand JAL Pré-ligue Appel	☎ 06 87 06 04 62 - Mail : jcvincent2607@gmail.com
VIGUES Cyril	Observateurs JAL	☎ 06 61 63 27 94 - Mail : cyril.vigues@laposte.net

COURRIERS DES ARBITRES

BENHARAT Lazhar : Certificat médical suite indisponibilité du 09-02-2020

PASCAL Cyril : Courrier relatif à l'absence de l'arbitre Monsieur TALALI Karel lors de la rencontre Espaly FC / RC Vichy (U18 R1) du 16-02-2020.

CLASSEMENTS

PROMOTIONS RETROGRADATIONS EN FIN DE SAISON

Le calcul des âges des arbitres se fera au 01/01/2021 pour la saison 2020/2021.

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique arbitrage du site internet de la LAuRAFoot).

R1 : pour chacun des 2 groupes (ou poule) : 1 descente obligatoire en R2 ; objectif : 26 arbitres classés R1 pour 2019/2020 participation obligatoire aux échanges interligues.

R2 : pour chacun des 3 groupes (ou poule) : 1 montée en R1, 2 descentes au plus dont 1 descente obligatoire en R3, participation obligatoire aux échanges interligues.

R3 : Le premier de chacun des 7 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation obligatoire aux échanges interligues). Le dernier de chacun des 7 groupes (ou poule) est remis obligatoirement à disposition de son district.

AAR1 : 4 descentes au plus dont 2 descentes obligatoires en AAR2 ; objectif : 10 à 12 assistants classés R1.

AAR2 : 1 montée en AAR1 ; 1 descente obligatoire en AAR3 ; objectif : 10 assistants classés R2.

AAR3 : 2 montées en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche). Le dernier est remis obligatoirement à disposition de son district.

R1P, R2P, R3P et AAP : suivant décisions CRA groupe formation FFF.

La liste des arbitres de la catégorie Elite Régionale sera établie par la CRA en fonction des directives fédérales.

Pour l'arbitre R3 ou assistant R3 rétrogradé, il est remis à la disposition de son District d'appartenance qui peut le représenter (ou non) dès la saison suivante, sous réserve de l'accord de la C.R.A., ou par la suite sans limite d'âge maximum de candidature à la Ligue. Son District d'appartenance peut le représenter immédiatement la saison suivante à la pratique sans repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa nomination en Ligue. Pour les cas de jeunes arbitres accédant à la catégorie R3, il sera dispensé de repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa première nomination en R3 (venant des JAL ou de District). Cette disposition ne peut être utilisée qu'une fois pour chaque arbitre.

En cas d'ex-aequo au sein de chaque poule, les arbitres sont départagés par 6 critères successifs :
i. participation AG arbitres ; ii. puis nombre d'échecs aux tests physiques ; iii. puis participation au(x) stage(s) de formation ; iv. puis meilleur classement au rang d'un des observateurs ; v. puis moins mauvais classement au rang d'un des observateurs ; vi. puis note au questionnaire annuel de la saison. Si la C.R.A. doit déterminer un classement entre différents arbitres de chaque poule lorsqu'il y en a plusieurs (pour des repêchages ou des accessions supplémentaires par exemple), au-delà de la position occupée par rapport aux derniers promus ou aux derniers rétrogradés, ils seront départagés en premier lieu par le total de points des bonus et des malus obtenus par chaque arbitre puis en cas d'ex aequo par le nombre de points obtenus par chaque arbitre dans son groupe, puis par le meilleur classement au rang d'un des observateurs, puis par le moins mauvais classement au rang d'un des observateurs, puis par la note au questionnaire annuel de la saison écoulée.

La CRA statuera en fonction des éléments en sa possession et en fonction du règlement intérieur sur l'affectation de tous les arbitres non classés et sur tous les cas non prévus. Les classements et résultats des examens paraîtront mi-juin sur le site internet de la LAuRAFoot.

Le Président,

La Secrétaire,

Jean-Marc SALZA

Nathalie PONCEPT